

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET SPECIFIQUE INNOVANT PRISSE D'AVENNES

Type d'emploi	Directeur ou directrice d'école à projet spécifique pédagogique innovant
Établissement	École maternelle de l'académie de Paris
Nature du poste	Directeur ou directrice d'école
Qualification demandée	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. Une expérience solide en qualité de directeur ou directrice d'école est un atout. Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2026
Organisation du temps de travail	Le directeur ou la directrice inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le directeur ou la directrice peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Son temps de formation obligatoire (18h) est consacré au projet innovant et à son pilotage : une inscription sera privilégiée, à sa demande, dans des parcours de formation proposés par l'École Académique de la Formation Continue. Les actions spécifiques du directeur ou de la directrice dans le cadre de ce projet relèvent principalement de l'impulsion, du pilotage pédagogique et de l'action partenariale, de son suivi et sa régulation. Il/elle est sollicité(e), dans le cadre des 108 heures, pour participer à des temps de travail avec les professeur(e)s et des partenaires afin de concevoir, suivre et évaluer les propositions mises en œuvre dans le cadre du projet. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il peut contribuer à la mutualisation de son expérience auprès de ses pairs.
Lieux d'exercice	E.E.PU PRISSE D'AVENNES 5 RUE PRISSE D'AVENNES PARIS-14E-
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

PROFIL DE COMPÉTENCES :

Dans l'enseignement primaire, un directeur/une directrice veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il/elle prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. Ses trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, sont le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. Le « référentiel métier » précise les missions des directeurs d'école en prenant en compte les enjeux croissants de la fonction de direction dans l'école primaire. Dans le cas d'une école à projet pédagogique innovant, le directeur/la directrice d'école s'engage tout particulièrement dans la coordination nécessaire entre les professeur(e)s, l'animation de l'équipe pédagogique et l'attention portée au bon déroulement des enseignements. Son objectif de contribuer à mettre les pratiques innovantes au service de la réussite des élèves, notamment dans les domaines des enseignements fondamentaux et dans le développement harmonieux des élèves. Ces attributions requièrent ainsi de solides compétences en matière d'animation, d'impulsion et de pilotage.

Le directeur ou directrice d'une école à projet spécifique innovant fait preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs, aisance en communication orale ;
- Engagement dans un projet expérimental : diagnostic, mise en œuvre, suivi, évaluation ;
- Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle.

Ses objectifs sont de :

- Fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun visant l'excellence, l'égalité et le bien-être des élèves ;
- Piloter le projet en menant des concertations engageant l'équipe éducative, en assurer la mise en œuvre et le suivi.

ÉCOLE A PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF INNOVANT
--

L'innovation est un levier de transformations des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves et de leur réussite scolaire et développementale. Le projet pédagogique innovant encourage et valorise la capacité d'expérimentation et d'innovation des équipes enseignantes en collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale.

Un projet innovant permet tout à la fois de :

- Répondre à des besoins identifiés des élèves ou des équipes pédagogiques et éducatives ;
- Repenser les mises en œuvre pédagogiques ;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Évaluer les effets produits par une nouvelle organisation, de nouvelles manières de travailler, d'enseigner ou d'apprendre, de nouveaux gestes professionnels...
- Engager la communauté éducative dans une logique de développement professionnel, individuel et collectif
- Engager un renouvellement des relations avec les partenaires

Le rôle du directeur ou de la directrice est prépondérant dans l'impulsion d'un projet innovant.

Plusieurs pistes sont possibles :

- S'appuyer sur le développement des compétences socio-comportementales des élèves à un moment du parcours scolaire où elles sont en pleine construction, pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Respecter la chronobiologie de l'élève afin d'améliorer ses apprentissages ;
- Aménager l'espace afin d'améliorer le bien-être des élèves face aux apprentissages et leur accès à une diversité de situations d'apprentissages ;
- Mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Promouvoir et faire respecter le principe de laïcité et du respect des valeurs de la République au sein de l'école

Le directeur ou la directrice devra :

- Conduire la réflexion collective : identification des besoins à partir d'indicateurs précis, définition collective du projet pédagogique au plus près des besoins,
- Être force de propositions et valoriser les initiatives visant l'amélioration des résultats des élèves et leur bien-être, travailler en collaboration avec le Lab'Sorbonne afin de s'appuyer sur les avancées de la recherche
- Connaître et diffuser les apports de la recherche, des sciences cognitives en particulier
- Organiser les étapes de suivi du projet innovant, en définir les échéances, les objectifs et l'évaluation,
- Communiquer, collaborer avec les familles et les partenaires afin d'inclure toute la communauté éducative dans le projet

CONTACTS

- IEN chargé de la circonscription
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-pari